



CHSCTD 19 MAI 2022



Plan Académique Egalite Femme Homme
5 axes pour faire évoluer les comportements et
la gestion des ressources humaines



La fiche synthèse

Pour porter et incarner son plan d'actions, l'académie a formé une mission académique égalité professionnelle femmes-hommes :

- ➔ Placée sous l'autorité du directeur des relations et des ressources humaines,
- ➔ Une **référente académique** Madame POUSSIN
- ➔ Une référente départementale : Madame SIMBERT
- ➔ Des correspondants départementaux :
 - le **service de gestion RH** de chaque DSDEN : Mme HELLEBOID
 - le **service social en faveur des personnels** : Mme WAYAK



**Une mise en œuvre concrète de l’Axe 5
du plan académique**

AXE 5

**Prévenir et traiter les discriminations,
les actes de violences (dont les violences sexistes et sexuelles),
de harcèlement moral ou sexuel,
ainsi que les agissements sexistes.**

**Désignation de Mme AGNOUX référente départementale
Violences Sexistes et sexuelles**

Mesure 5.1 – Faire de la lutte contre les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes, une thématique obligatoire du plan académique pour l'égalité professionnelle

Mesure 5.2 – Mettre en place un dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes de violences, discriminations, harcèlement moral ou sexuel, agissements sexistes

Mesure 5.3 – Former les publics prioritaires à la prévention et à la lutte contre les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel et les agissements sexistes

Mesure 5.4 – Accompagner les agents victimes de violences

Mesure 5.5 – Responsabiliser les employeurs dans la conduite de l'action disciplinaire en mobilisant l'ensemble des dispositifs juridiques relatifs à la sanction des actes.



Présentation de la cellule STOP DISCRI
Mesure 5.2 du Plan académique

Le dispositif académique de recueil des signalements a pour objet :

- ➔ de protéger, d'accompagner et de soutenir les personnels de l'académie de Limoges qui pensent être victime d'un acte de violence
- ➔ de les orienter vers les services compétents
- ➔ de garantir que les signalements seront instruits dans un cadre confidentiel et neutre



La fiche synthèse